

### ACTUALITÉ

Page 2

■ **En bref**

### PANORAMA

Page 4

■ **Administratif**

Marie-Christine Rouault

**Panorama de droit public**

(1<sup>er</sup> juin au 14 juillet 2016)

### JURISPRUDENCE

Page 10

■ **Personnes / Famille**

Jean-Marie Hisquin

**La production d'un certificat médical n'est pas une condition de recevabilité d'une demande de mainlevée de mesure de protection judiciaire (Cass. 1<sup>re</sup> civ., 9 nov. 2016)**

### CULTURE

Page 14

■ **Du droit dans les arts**

Emmanuelle Saulnier-Cassia

**Des accusations genrées à travers les siècles**

## JURISPRUDENCE

### Personnes / Famille

### La production d'un certificat médical n'est pas une condition de recevabilité d'une demande de mainlevée de mesure de protection judiciaire <sup>123C5</sup>

Jean-Marie HISQUIN, docteur en droit

Dans une décision en date du 9 novembre 2016, la Cour de cassation considère qu'une cour d'appel ne peut pas se fonder sur l'absence de production d'un certificat médical pour déclarer irrecevable la requête en mainlevée d'une mesure de protection judiciaire. La production d'un tel certificat n'est pas une condition de recevabilité de la demande.

**Cass. 1<sup>re</sup> civ., 9 nov. 2016,  
n° 14-17735, FP-BI**

La Cour :

(...)

Sur le moyen relevé d'office, après avis donné aux parties dans les conditions de l'article 1015 du Code de procédure civile :

Vu l'article 442, alinéas 3 et 4, du Code civil, ensemble l'article 431 du même code ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que M<sup>me</sup> Y, née le 7 septembre 1971, a été placée sous tutelle par un jugement du 24 février 1992 ;

Attendu que, pour déclarer irrecevable la requête en mainlevée présentée par M<sup>me</sup> X, sa mère, l'arrêt énonce que cette

dernière ne produit aucun certificat médical à l'appui de sa demande ;

Qu'en statuant ainsi, alors que la production d'un certificat médical n'est pas une condition de recevabilité de la demande de mainlevée de la mesure, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

Par ces motifs :

Casse et annule, mais seulement en ce qu'il déclare irrecevable la demande de M<sup>me</sup> X tendant à la mainlevée de la mesure de tutelle de M<sup>me</sup> Y, l'arrêt rendu le 17 avril 2014, entre les parties, par la cour d'appel de Douai ;

(...)

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



**Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

**La Loi**  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34